

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Un individu interpellé avec un bidon de cannabis à Sam

Alexis NDONG SIMA
Oyem/Gabon

PACÔME Ondo Edou, évangéliste dans une église de réveil implantée dans le district de Sam, se trouve depuis une semaine sous main de justice pour présomption de trafic de stupéfiants. Plus connu sous le pseudonyme de Tanguy, ce Gabonais, âgé de 28 ans, a été épinglé par la brigade de gendarmerie de Sam, alors qu'il rentrait de Guinée équatoriale avec un bidon rempli de chanvre indien. D'après une source proche du dossier, le mis en cause était dans le collimateur de la justice et de l'Office central de lutte antidrogue (Oclad). Et pour cause, un présumé dealer nommé Justin Es-

sono Ndong, actuellement écroué à la prison centrale d'Oyem, l'avait, au cours de son audition, abondamment cité comme étant son associé dans une affaire de trafic de stupéfiants. Aussi, les Officiers de police judiciaire (OPJ) du Woleu-Ntem ont-ils organisé une filature pour le confondre. L'occasion leur sera offerte quand le présumé délinquant, de retour de Zock (ville équato-guinéenne frontalière du département de l'Okano), se présente une nuit, vers 21 heures, au check-point de Sam, tenant dans ses mains un grand bidon dans lequel il avait soigneusement dissimulé l'herbe interdite. Sauf que le subterfuge a échoué, puisque l'évangéliste a été pris en

flagrant délit de détention et d'importation de 16 bottes de cannabis évaluées à 320 000 francs. Placé en garde à vue pour les nécessités d'enquête, il est passé aux aveux pendant son interrogatoire. Présenté ensuite devant le procureur d'Oyem, il a confirmé ses aveux pendant l'audition. D'où son placement sous mandat de dépôt à la prison centrale du Peloton, où il a retrouvé son complice et chef de bande présumé Justin Essono Ndong. Ils répondront prochainement de leurs actes devant une juridiction compétente.



Photo: Alexis Ndong Sima

Ondo Edou, le mis en cause, et sa marchandise illicite.

Le clin d'œil de *Lybek*



Deux présumés voleurs incarcérés à Mouila

FN
Lébamba/Gabon

S.N.C., 19 ans, et A.N.P., 15 ans, ont été interpellés à la mi-novembre 2020 par la brigade de gendarmerie de Lébamba, pour présomption de vol avec effraction commis chez un particulier dans cette cité. Les faits se déroulent au quartier Paris. S.N.C., aide d'un maçon ayant effectué, quelques jours auparavant, des travaux de réfection dans la villa d'un conseiller municipal résidant à Libreville, revient sur les lieux à la fin du chantier, animé de mauvaises intentions. Il est accompagné de deux acolytes, parmi lesquels A.N.P. La bande s'introduit avec effraction dans la maison ciblée vers 23 heures, puis en ressort avec un écran plasma de télévision, un réchaud, une cuisinière, une bouteille de gaz, du vin grand cru et de plusieurs autres objets de valeur. Une fois informée du cambrio-



Photo: Felicien Ndong

Les deux suspects.

lage de son domicile, la victime dépose plainte à la brigade de gendarmerie de Lébamba. L'enquête préliminaire ouverte par les limiers aboutit à l'arrestation de S.N.C., qui est conduit au poste de gendarmerie et placé en garde à vue. L'intéressé passe rapidement aux aveux durant l'interrogatoire. Une perquisition à son domicile, au quartier Imenou, permet aux Officiers de police judiciaire (OPJ) de re-

trouver certains biens volés chez le conseiller municipal. A.N.P. est lui aussi interpellé dans la foulée. Par contre, un receleur présumé Vance réussira à semer les agents. Présentés devant le procureur de la République jeudi 19 novembre dernier, S.N.C. et A.N.P. ont été, après audition, inculpés pour présomption de vol aggravé et placés en détention préventive à la prison centrale de Mouila.